



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 26 octobre 2020 à 19 heures 00, se tenait à la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère, madame Nancy Gagné, ainsi que les conseillers messieurs, Jacques Duchesne, Gaston Noël, Jacques Bélanger, Guillaume Soucy et Gervais Soucy, faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Robert Duchesne.

Le maire, monsieur Robert Duchesne, souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal. Aucune personne n'était présente dans l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Robert Duchesne et accepté à l'unanimité, tel que lu, sur proposition de madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Gervais Soucy.

RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Communication des résultats des travaux d'audit

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, dépose à chacun des membres du conseil municipal, une copie du document intitulé «**Rapport aux responsables de la gouvernance - Communication des résultats des travaux d'audit**» produit par l'audit Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019.

Dépôt du rapport financier 2019 et approbation

Il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Jacques Bélanger et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, tel que présenté par le directeur général, monsieur Gilles Lepage, conformément aux réalisations suivantes :



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES	
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019	
Revenus de fonctionnement	2 062 058 \$
Revenus d'investissement	23 100 \$
Total des revenus	2 085 158 \$
Charges de fonctionnement	2 131 757 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(46 599) \$
Moins : revenus d'investissement	(23 100) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(69 699) \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales	
Amortissement des immobilisations	358 581 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	
Remboursement de la dette à long terme	(131 599) \$
Affectation : Des activités d'investissement	(31 279) \$
Affectation : Excédent (déficit) accumulé	86 416 \$
Autres éléments de conciliation	0 \$
Total des éléments de conciliation à des fins fiscales	282 119 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	212 420 \$

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer, pour et au nom de la municipalité, le **Rapport financier 2019**.

Publication du rapport financier 2019 (Complet et sommaire)

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise et mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour publier le sommaire des états financiers de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, sur le site web de la municipalité en version pdf téléchargeable pour ceux qui le désirent.

Déclarations fiscales de 2008 à 2018 et pour 2019 et 2020 (Référence résolution numéro 20190915)

Après avoir pris connaissance de la résolution numéro 20190915 et suite aux informations reçues du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski maintient la décision prise dans

No. 20201038

No. 20201039



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

la résolution numéro 20190915 en ce qui concerne les déclarations fiscales de 2008 à 2018 ainsi que pour les années 2019 et 2020.

PAV, VOLET ERL - ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS ET DU FAIT QU'ILS L'ONT ÉTÉ SUR DES ROUTES LOCALES DE NIVEAUX 1 ET 2

No. 20201040

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 214 152 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée d'un sommaire identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées, dont le coût total représente un montant de 227 407 \$, soit 120 464 \$ pour les dépenses relatives à l'entretien d'hiver et 106 943 \$ pour les dépenses relatives à l'entretien de voirie autres que l'entretien d'hiver ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski informe le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*, le tout selon les documents produits et déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage.

ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER POUR LA SAISON 2020-2021

Effectifs (Opérateurs)

No. 20201041

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services des personnes suivantes, aux conditions suivantes, le tout selon la *Politique de gestion du personnel* ainsi que la grille de rémunération 2020 "*Annexe I*" qui est adoptée en vertu de la présente résolution :



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

P o s t e e t s e c t e u r →	Opérateur régulier secteur MTQ St-Narcisse	Jean-Philippe Pelletier Gervais Théberge
	Opérateur régulier secteur MTQ TDM & Esprit-Saint	Raymond Lepage Louis-André Santerre
	Opérateur régulier secteur MUN. St-Narcisse	Pierre-Paul Lebel Jean-Claude Proulx
	Opérateur substitut	Norman Page Jacques Soucy Steeve Proulx
Objet		
Titre de l'emploi :		
Supérieur immédiat :		
Saison :		
Début de l'emploi :		
Horaire :		
Statut :		
Rémunération :		
Tâches :		

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise et mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, à prolonger l'emploi d'un ou plusieurs de ces employés, soit au début de la saison, soit à la fin de la saison ou selon ces deux (2) options, le tout pour une durée jugée appropriée aux besoins de la municipalité, c'est-à-dire en fonction de la température ou des tâches à accomplir, celui-ci ayant donc toute la latitude d'agir à cette fin et en ce sens.

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski annule et remplace la résolution numéro 20201015 par la présente résolution.

Location/Achat d'équipement

No. 20201042

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a reçu quelques offres pour la location ou l'achat de machinerie nécessaire pour le chargement de sel ou d'abrasif sur le deuxième site d'entreposage localisé dans la municipalité de La Trinité-des-Monts ;

ATTENDU QUE l'offre s'avérant la plus avantageuse pour la municipalité est celle de Les Constructions Audace 2005 inc. d'Amqui, soit pour l'achat d'un chargeur de marque International 1982, modèle



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Dresser 515, au prix de 18 000,00 \$, plus les taxes applicables, incluant certains équipements et la livraison à Saint-Narcisse-de-Rimouski (*Garage municipal situé au 53, rue Industrielle*) ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal se disent en accord avec cette offre ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Jacques Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'offre de Les Constructions Audace 2005 inc. d'Amqui, soit pour l'achat d'un chargeur de marque International 1982, modèle Dresser 515, au prix de 18 000,00 \$, plus les taxes applicables, incluant certains équipements et la livraison à Saint-Narcisse-de-Rimouski (*Garage municipal situé au 53, rue Industrielle*).

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, autorise les réaménagements budgétaires suivants :

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
03-300-00-000 Surplus accumulé général non affecté	-111 790 \$	-18 900 \$	-130 690 \$
03-650-00-000 Revenu de fonctionnement EAF	140 441 \$	18 900 \$	159 341 \$
21-650-00-000 Revenu de fonctionnement EAI	-140 441 \$	-18 900 \$	-159 341 \$
22-320-41-999 Acquisition de véhicule(s) lourd(s)	31 500 \$	18 900 \$	50 400 \$
TOTAL BALANCE :	-80 290 \$	0 \$	-80 290 \$

Location d'abri pour sel et /ou abrasif

ATTENDU QUE notre municipalité a reçu une offre de la municipalité de La Trinité-des-Monts (*Résolution numéro 117-20 - 19 octobre 2020*) pour la location d'un abri (*Entrepôt*) pour sel et/ou abrasif, soit pour la saison 2020-2021, le tout au prix de 1 000 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal se disent favorable à cette offre ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

l'offre de la municipalité de La Trinité-des-Monts (*Résolution numéro 117-20 - 19 octobre 2020*) et par conséquent procède à la location d'un abri (*Entrepôt*) pour sel et/ou abrasif localisé sur un terrain appartenant à cette dite municipalité à Trinité-des-Monts, soit pour la saison 2020-2021, le tout au prix de 1 000 \$.

Abrasif

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal que certains problèmes ont été observés en ce qui concerne l'abrasif livré jusqu'à aujourd'hui par l'entreprise 164019 Canada inc. / Réjean Plourde, soit un taux d'humidité qui semble élevé, un résultat de granulométrie manquant ainsi et un mélange sel/gravier trop riche en sel.

Celui-ci ajoute que des démarches sont présentement entreprises auprès de ce fournisseur afin que les correctifs soient apportés.

C'est donc un dossier à suivre...

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

No. 20201044

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 2 juillet 2020 et reçu au bureau municipal le 22 octobre 2020, le ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, nous annonce une aide financière d'un montant de 18 500 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration pour l'année 2020-2021 ;

ATTENDU QU'il est tard pour la réalisation de travaux d'amélioration de chemins mais que certains travaux pourraient être réalisés soit du rechargement de gravier 0"-1/2" sur certains chemins de gravier, dont entre autres la route de l'Église, le chemin du Petit-lac-Macpès et le chemin Duchénier ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent accepter cette dite aide financière et procéder aux travaux possibles pour l'amélioration des chemins de gravier ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Jacques Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'aide financière annoncée par le ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, en par conséquent autorise la réalisation de travaux de rechargement de gravier 0"-1/2" sur certains chemins de gravier, dont entre autres la route



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

de l'Église, le chemin du Petit-lac-Macpès et le chemin Duchénier, le tout pour un montant de 18 500 \$, ces dits travaux devant être réalisés rapidement par l'inspecteur municipal par intérim, monsieur Gilles Théberge, et cela aux endroits jugés prioritaires.

QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question de l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 20 heures 51.

Robert Duchesne
Maire

Gilles Lepage
Secrétaire-trésorier